



CSE du 13 AVRIL 2021

CHANAY :

« *Projet de réorganisation des cycles horaires pour les équipes soignantes et éducatives* »

La CFDT souligne le point positif de la méthode au niveau local qui a permis l'implication des salariés dans les groupes de travail.

- Des plannings construits à partir des effectifs actuels mais se pose la question des postes d'AES impactés par le congé mobilité et qui seront remplacés par des postes soignants.
- Interrogation sur une sur-représentation des personnels paramédicaux par rapport aux personnels éducatifs ; crainte d'un déséquilibre.
- Une attention particulière sur les pauses. **Elles ne sont pas intégrées dans le temps de travail, non rémunérées et trop souvent impossibles à prendre. La CFDT demande un outil permettant de tracer les pauses non prises.** Une commission de suivi trimestrielle est prévue à la suite de la mise en place effective de ces horaires au 28 juin 2021.

Situation trimestrielle de l'emploi sur nos établissements

Sur les SSR une stabilité avec néanmoins une baisse des effectifs soignants sur certains établissements (Pierre Chevalier l'Arbizon). Cherchez l'erreur !

La CFDT souligne une incohérence durant cette période de crise sanitaire pour laquelle les filières soignantes restent très sollicitées depuis plus d'un an !

Compte prévention pénibilité C2P

La CFDT interroge une nouvelle fois l'employeur sur les modalités de rattrapage des absences d'alimentation du compte au-delà de 3 ans. Un travail est en cours côté employeur.

Pour rappel, ce dispositif s'applique depuis le 1er octobre 2017. Il succède au compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) en vigueur depuis le 1er janvier 2015.

Il concerne :

- Le travail de nuit (au moins 1 heure travaillée de 0h00 à 5h00 120 nuits/an au minimum)
- Le travail en équipes successives alternantes (2X8 ou 3X8 avec au moins 1 heure travaillée entre 0h00 et 5h00 au minimum 50 fois /an).

Il permet de financer une formation professionnelle, un passage à temps partiel avec maintien de salaire

ou partir plus tôt à la retraite.

Le nombre total de points ne peut excéder 100 au cours de la carrière professionnelle du salarié. 20 points acquis durant la carrière sont automatiquement réservés à la formation.

Par mail : <https://salarie.compteprofessionnelprevention.fr/espacesalarie/#>

Par téléphone : 3682 ou le 0033 97110 3682.

Compte personnel de formation CPF

Nous avons jusqu'au 30 juin 2021 sur le site : <https://www.moncompteformation.gouv.fr> pour transférer les heures DIF non consommées.

Salariés MGEN en CDI au 31 décembre 2014 : les heures DIF apparaissent sur le bulletin de salaire de décembre ou de janvier 2015 ou sous forme d'attestation.

Don de jours

21 Euros apparaîtront sur le bulletin de salaire d'avril. Ce montant correspond au don de jours des salariés du livre 1 et 2 pour les salariés du livre 3.

Les bénéficiaires sont les personnes qui étaient présentes sur site pendant la crise sanitaire du 16 mars au 30 avril 2020 hors filière administrative.

Complémentaire Santé

Depuis janvier nous constatons des difficultés au sein de notre complémentaire santé. L'employeur à l'écoute nous propose de faire remonter les sujets.

Rejoindre la CFDT c'est un choix mais aussi des actes

Pour revendiquer et défendre vos idées – Une Ambition au quotidien

<http://www.cfdtgroupemgen.org>

Pour tout renseignement : contacter votre délégué syndical local

Ou Gilles FOUACHE, représentant syndical CSE ASS : 06 99 16 16 37

Ou Céline MARTINEZ, Déléguée centrale MGEN ASS : 06 87 56 81 73